

- 12°- Acceptation des étrangers aux stages et par suite dans l'Amicale que s'ils ont opéré en France comme joueur pendant un nombre de saison à déterminer pour avoir le droit d'exercer dans notre pays.
- 13°- Demande des diplômés régionaux pour qu'ils aient priorité au Stage National
- 14°- Création des stages de perfectionnement dans le cadre des stages actuels.
- 15°- Création d'un bulletin de l'Amicale.
- 16°- Projet à étudier sur la retraite ou l'aide à l'entraîneur à la fin de sa carrière.
- 17°- Création d'un fichier complet de tous nos adhérents. A cette fin tous nos membres sont priés de nous envoyer d'urgence les éléments pour remplir leur fiche:
  - Nom, prénoms
  - Nationalité
  - Date et lieu de naissance
  - Marié ou célibataire, nombre d'enfants
  - Adresse
  - Année et lieu du stage régional
  - Année et lieu du stage national
  - Numéros et titre obtenus lors de ces stages
  - Club entraîné actuellement - salaire
  - Profession ou situation accessoire demandée
  - Références sportives dans notre profession
  - Région où il aimerait se fixer de préférence.
- 18°- Carte de membre de l'Amicale à créer avec bulletin d'adhésion et cotisation à jour.

• •

VIE DE L'AMICALE. - Afin de subvenir à nos besoins, nous avons prévu:

- a) demande de subvention à la Fédération,
- b) matches à organiser (exemple: vieilles gloires, match sans hors jeu, etc...)
- c) cotisation; celle-ci a été fixée à 1.000 frs par an. L'année commence le 1er Août pour se terminer le 31 Juillet de l'année suivante. Ne sera considéré comme membre que celui qui sera à jour de sa cotisation.

Nous vous prions, si vous ne l'avez déjà fait de faire parvenir d'urgence votre cotisation à M. Aimé DURBEC 2bis rue des Bourguignons à Asnières (Seine).

• • •